

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02739
Numéro SIREN : 903 280 303
Nom ou dénomination : 3G GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 5189

3G GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 44 Avenue Aristide Briand
77410 CLAYE SOUILLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Aux associés de la société SAS 3G GROUPE,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par désignation unanime des associés de la société SAS 3G GROUPE en date du 29 mars 2022, concernant l'apport en nature devant être effectué par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK, par augmentation du capital de la société SAS 3G GROUPE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature, signé par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK en qualité d'apporteurs et associés de la société bénéficiaire. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport et à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.



1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK est prévu dans le cadre d'une augmentation de capital de la société bénéficiaire, la SAS 3G GROUPE et correspond au souhait des apporteurs et associés de la société, 3G GROUPE sus-désignée dans le cadre d'un projet global économique.

Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK envisagent d'apporter les 50 actions de la société SAS 3G INGENIERIE soit l'intégralité des actions qu'ils détiennent dans cette société.

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteurs

Monsieur Idris Nebi GOK, demeurant 6 Allée Jean De Florette 77410 CLAYE SOUILLY, né le 27 octobre 1976 à KARAMAN (Turquie) et de nationalité turque,

Monsieur Ramazan GOK, demeurant 22, Chemin des Hauts Champs 77700 CHESSY, né le 12 juin 1984 à NANTES (44), et de nationalité française,

Monsieur Ali GOK, demeurant 184 bis Rue d'Artois 93410 VAUJOURS, né le 26 février 1975 à KARAMAN (Turquie), et de nationalité française,

1.2.2. Société bénéficiaire SAS 3G GROUPE

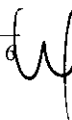
La société SAS 3G GROUPE est une société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 903 280 303.

L'objet principal de cette société est la prise de participations, d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, l'acquisition et gestion de toutes valeurs ; les prestations de services, conseils en stratégie, conseils en transaction, gestion administrative financière ou comptable, la création, acquisition, location, prise en location gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, exploitation de tous établissements ou fonds de commerce ainsi que toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Cette société est une société commerciale détenue à 100% par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK

1.2.3. Société SAS 3G INGENIERIE dont les titres sont apportés

La société SAS 3G INGENIERIE est une société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 euros, ayant son siège social à MONTFERMEIL (93370) 14, avenue Vaucanson,



immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 830 836 979.

Son gérant est Monsieur Idris Nebi GOK.

L'objet principal de la société est la maîtrise d'œuvre d'exécution, organisation, pilotage et coordination bureau d'études, techniques, assistance, maîtrise d'ouvrage, contractant général économiste de bâtiment.

Le capital social est composé de 50 parts sociales pour un montant de 5.000,00 euros réparti de la manière suivante :

Monsieur Ali GOK.....	20 parts
Monsieur Idris Nebi GOK.....	15 parts
Monsieur Ramazan GOK.....	15 parts

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

En application des dispositions de l'article 150-0 B Ter du Code Général des Impôts, l'opération sera placée sous le régime du report d'imposition de l'impôt sur le revenu. L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'assemblée générale d'augmentation du capital social de la société SAS 3G GROUPE.

En rémunération des apports des actions de la SAS 3G INGENIERIE au prix de 272.000 euros, il sera attribué aux apporteurs :

- Monsieur Ali GOK, 10.880 actions créées au nominal de 10 euros chacune, soit 108.800 euros.
- Idris Nebi GOK, 8.160 actions créées au nominal de 10 euros chacune, soit 81.600 euros.
- Monsieur Ramazan GOK, 8.160 actions créées au nominal de 10 euros chacune, soit 81.600 euros.

Les actions nouvellement créées seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Il n'existe pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport envisagé.

1.4. Présentation de l'apport

L'apport implique des personnes physiques et une personne morale ainsi la notion de contrôle commun telle que décrite dans le règlement ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, ne s'applique pas pour le choix de la méthode d'évaluation. L'estimation des apports à la valeur comptable peut donc être abandonnée au profit de l'estimation des apports à la valeur réelle, soit la valeur de marché.



La valeur vénale actuelle estimée a été déterminée sur la base des capitaux propres comptables constatés au 31/12/2021 avant approbation du résultat et en l'absence de distribution de réserves et/ou de résultat intervenue entre le 31/12/2021 et la date de l'apport envisagé. Ces capitaux propres ont été corrigés de la valeur de marché des principaux actifs immobilisés.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société SAS 3G GROUPE sur la valeur des apports devant être effectués par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK.

Nous avons notamment :

- Pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des actions apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale et les opérations en cours ;
- Effectué une revue analytique des principales opérations retracées dans les derniers comptes clos et contrôler les principaux postes d'actif et de passif à cette même date ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties ;

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, remettre en cause de façon significative les éléments qui nous ont été communiqués.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par des personnes physiques.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société SAS 3G INGENIERIE en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode d'évaluation n'appelle pas de commentaire particulier.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Messieurs Ali GOK, Idris Nebi GOK et Ramazan GOK des 50 actions de la SAS 3G INGENIERIE, objets du présent apport.



2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation patrimoniale qui permet de ressortir une valorisation de l'apport en nature envisagé détaillée de la manière suivante :

Une approche d'évaluation fondée sur la valeur patrimoniale de la société SAS 3G INGENIERIE apportée consiste à évaluer le patrimoine de celle-ci en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes.

L'analyse des principaux postes d'actifs aboutit à retenir les valeurs d'usage suivantes :

- La clientèle a été estimée à hauteur de 3 années de résultat net moyen des deux derniers exercices soit 67.782 euros
- Les immobilisations financières ont été valorisées à hauteur de la quote-part des capitaux propres détenus dans la société SARL FORT soit 245.086 euros déduction faite des immobilisations financières déjà inscrites en comptabilité
- Concernant les autres actifs, il a été considéré que la valeur nette comptable était la valeur de marché.
- Ces retraitements des plus-values latentes ont été corrigés de l'impact fiscal.

La valorisation en fonction de la valeur patrimoniale est estimée à 284.857 euros.

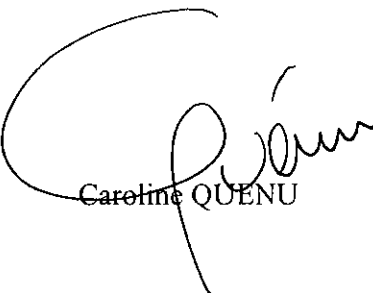
3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 272.000 euros pour 50 titres de la SAS 3G INGENIERIE n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Ajaccio, le 27 avril 2022

Le commissaire aux apports

SAS COREVAL



Caroline QUENU